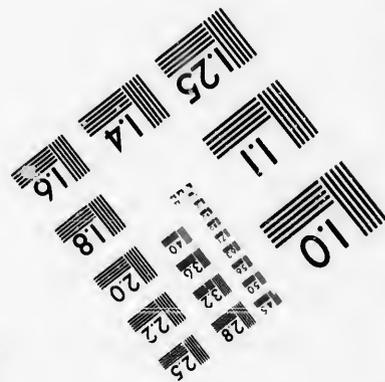
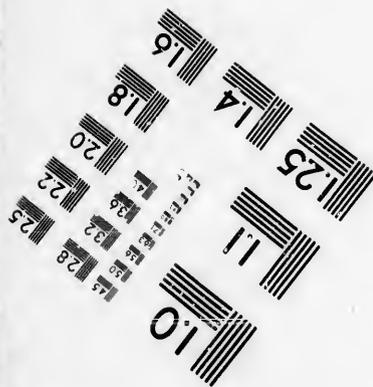
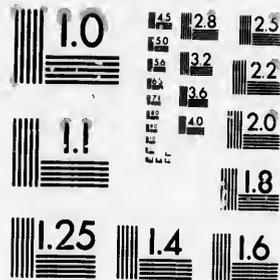


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

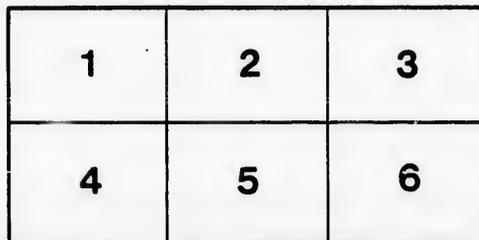
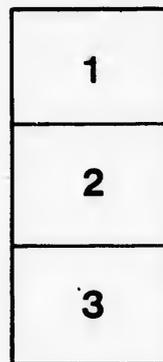
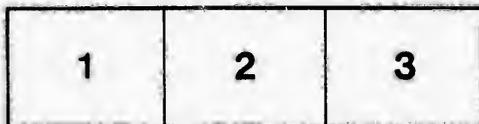
Seminary of Québec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

I
II
III
IV
V

MONSIEUR

Selon
1881, l'
fois que
les pouv
ne peuv
chaque
commut

Une a
que les
stricte qu
esuriales
d'abstine
son, ne s
pas le je
peut être

(No. 102.)

Circulaire au clergé.

{ ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
28 avril 1881.

- I. Jubilé. Abstinence stricte.
- II. Retraites et rapport annuel.
- III. Denier de S. Pierre en 1880.
- IV. Indulgence *in articulo mortis*.
- V. Les Quarante heures doivent durer deux jours.

MONSIEUR,

I.

Selon une réponse de la S. Pénitencerie, 25 mars 1881, l'indulgence du jubilé peut être gagnée autant de fois que l'on répète toutes les conditions requises ; mais les pouvoirs extraordinaires accordés aux confesseurs ne peuvent être exercés qu'une seule fois en faveur de chaque individu : cette restriction s'étend aussi à la commutation des œuvres prescrites.

Une autre décision du 2 avril déclare expressément que les confesseurs ne peuvent commuer *l'abstinence stricte* qu'en faveur de ceux *qui veram et gravem cibos esuriales difficultatem experiuntur*. Les commutations *d'abstinence stricte*, qui se feraient pour une autre raison, ne seraient pas valides. Cette décision ne regarde pas le jeûne qui est séparable de cette abstinence, et peut être commué pour toute autre raison suffisante.

II.

La retraite de MM. les Curés s'ouvrira au Séminaire mardi le 23 août prochain au soir, pour se terminer mardi matin le 30 du même mois. Ceile de MM. les Vicaires et autres prêtres obligés à l'examen annuel, s'ouvrira à l'Archevêché mardi soir le 6 septembre pour se terminer mardi matin le 13 du même mois.

Voir la circulaire 92, 27 avril 1880, pour ce qui regarde l'examen des jeunes prêtres et le soin des paroisses

Voir aussi la circulaire 93, 31 mai 1880, sur l'avis que doivent donner au moins dix jours d'avance à M. l'économe du Séminaire, ou à M. l'aumônier de l'Archevêché, ceux qui se proposent d'assister à la première ou à la seconde retraite, afin que la liste des chambres et les autres préparatifs nécessaires puissent se faire plus commodément.

Messieurs les Curés ne doivent pas oublier d'apporter avec eux leur rapport annuel, s'ils ne l'ont envoyé avant la retraite. (Voir "Discipline," page 197.)

III.

Le 16 février j'ai envoyé à Rome la somme de \$3389.52, représentant le denier de S. Pierre pour l'année 1880. Une lettre de S. E. le Cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, en date du 23 mars, en accuse réception et annonce que le Saint Père a accueilli cette offrande avec reconnaissance et accorde sa bénédiction à tous ceux qui y ont contribué. En faisant part de cette nouvelle aux fidèles de votre juridiction, vous voudrez bien les encourager à se montrer de plus en plus zélés en faveur de cette œuvre de piété filiale et de foi.

Plus les
persécute
doivent r
Christ.
gation où
gneur le
tions don

Je sais
nouveau
efficace d'
(Voir cir

J'inform
pliquer l'
renouvelle
vembre 18

Dans m
faisais rem
ment des 4
lieu deux j
Il est ente
ces pieux e
cet avis pa
ques uns.
"Disciplin
nécessairem

Veillez
attachemen

Plus les ennemis de l'Eglise se montrent acharnés à la persécuter et à la dépouiller, plus ses véritables enfants doivent redoubler de charité envers le Vicaire de Jésus-Christ. En même temps vous leur rappellerez l'obligation où ils sont de prier pour lui afin que Notre Seigneur le soutienne et le protège au milieu des tribulations dont il est assailli.

Je saisis cette occasion pour vous recommander de nouveau l'Apostolat de la prière comme moyen très efficace d'obtenir ce que nous désirons tous avec ardeur. (Voir circulaire No. 90.)

IV.

J'informe tous ceux qui ont obtenu le pouvoir d'appliquer l'indulgence *in articulo mortis*, que je leur renouvelle ce pouvoir, en vertu d'un indult du 28 novembre 1880, valable pour dix ans.

V.

Dans ma circulaire du 7 novembre 1878, No. 81, je faisais remarquer que dans le calendrier le commencement des 40 heures est annoncé comme devant avoir lieu deux jours de suite dans deux paroisses différentes. Il est entendu que dans chacune de ces deux paroisses ces pieux exercices dureront deux jours. Je renouvelle cet avis parceque j'ai appris qu'il a été oublié par quelques uns. L'instruction reproduite à la page 183 de la "Discipline" est bien formelle sur ce sujet et suppose nécessairement deux jours.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

